



Décisions du Conseil communal du mardi 28 août 2012

00. Procès-verbal dernière séance (p.m 03.07.2012)

Le Conseil communal approuve le procès-verbal de sa séance du 03 juillet 2012.

01 Administration générale : Marché public de fournitures : acquisition d'un copieur multifonction

Le Conseil communal approuve le principe d'acquérir un copieur multifonction et d'approuver le montant global estimatif de la dépense à 4.800,00 € HTVA.

02 Administration générale : Académie de musique et des arts de la parole : Année scolaire 2012/2013 - Prise en charge au budget communal d'heures de cours non-subventionnées – Reconduction - Décision.

Le Conseil marque son accord sur la prise en charge par le budget communal, du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013, de 17 heures de cours qui ne sont pas subventionnées par la Communauté française.

03 Cultes : Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Biez – Budget 2013

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du budget 2013 de la Fabrique Saint Martin à Biez, lequel se clôture en recettes et en dépenses à 17.131,00 € grâce à une intervention communale de 5.500,00 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires.

04 Cultes : Fabrique d'Eglise de Nethen – Elections 2012.

05 CPAS : Compte annuel - exercice 2011 - Approbation.

Le Conseil communal approuve les comptes annuels pour l'exercice 2011 du Centre Public d'Action Sociale arrêtés comme suit :

<u>Compte budgétaire</u>	+/-	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
Droits constatés au profit du CPAS		5.515.391,39	142.943,33
Non valeurs et irrécouvrables	=	105,63	0,00
Droits constatés nets	=	5.515.285,76	142.943,33
Engagements	-	4.909.892,38	132.643,33
Résultat budgétaire de l'exercice	=		
Positif		605.393,38	.
Négatif		0.00	10.300,00
			0,00
Engagements		4.409.892,38	132.643,33
Imputations comptables	-	4.838.126,62	111.620,34
Engagements à reporter	=	71.765,76	
			21.022,99

Droits constatés nets		5.515.285,76	142.943,33
Imputations	-	4.838.126,62	111.620,34

Résultats comptables de l'exercice	=		
Positif		677.159,14	
			31.322,99
Négatif	-	0,00	0,00

BILAN			
Actif		6.848.165,30	
Passif		<u>6.848.165,30</u>	
		0,00	

<u>COMPTE DE RESULTATS</u> <u>(avant affectation du boni de l'exercice)</u>			
Produits		4.902.427,20	
Charges		<u>4.780.914,61</u>	
Résultat de l'exercice :			
Boni		121.512,59	

06 Finances : Budget communal de l'exercice 2012 – Modification budgétaire n° 2 - Approbation – Prise d'acte.

07 Finances : Fiscalité communale - Taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques – Exercice 2013 - Règlement-taxe.

Le Conseil communal décide d'arrêter comme suit le texte du règlement taxe dont il s'agit : Article 1 : il est établi au profit de la commune pour l'exercice 2013, une taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à cet exercice. Article 2 : le taux de cette taxe est fixé pour tous les contribuables à 6 % (six %) de la partie calculée conformément à l'article 466 du Code des impôts sur les revenus, de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice. Article 3 : l'établissement et la perception de la taxe communale s'effectueront par les soins de l'Administration des Contributions Directes comme il est stipulé à l'article 469 du Code des impôts sur les revenus. Article 4 : cette taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques sera recouvrée conformément aux règles établies par la loi pour la perception de l'impôt auquel elle s'ajoute (article L1331-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation). Article 5 : ce règlement-taxe sera transmis au Gouvernement Wallon. Article 6 : ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

08 Finances : Fiscalité communale - Centimes additionnels communaux au précompte immobilier – Exercice 2013 – Règlement-taxe.

Le Conseil communal décide d'arrêter comme suit le texte du règlement taxe dont il s'agit : Article 1 : il est établi au profit de la commune pour l'exercice 2013, 1.800 centimes additionnels au précompte immobilier. Article 2: ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes. Article 3 : ces centimes additionnels seront recouverts conformément aux règles établies par la loi pour la perception de l'impôt auquel ils s'ajoutent (article L1331-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation). Article 4: ce règlement-taxe sera transmis au Gouvernement Wallon. Article 5 : ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

09 Patrimoine : Parcelles communales soumises au régime forestier – Vente de bois 2012 - Principe.

Le Conseil communal charge le service forestier du Service public de Wallonie - Direction de Mons Cantonnement de Nivelles, de la vente et de faire inscrire au catalogue des ventes domaniales les lots.

10 Personnel : Déplacement de service – Utilisation de véhicules personnels – Indemnité kilométrique – Adaptation du taux.

Le Conseil communal décide de fixer l'indemnité kilométrique à allouer aux membres du personnel utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service, comme suit : à 0,3456 euros du kilomètre pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

11 Travaux publics : (TP2012/070) Marché de services : Recours aux services d'un géomètre pour l'établissement des plans d'alignement et d'emprises en pleine propriété de l'assiette du sentier n° 67 (prolongation du Quai Saint-Michel jusqu'à la rue de Morsaint) - Principe des travaux et du marché de services à passer – Estimation - Mode de passation et conditions du marché de services.

Le Conseil communal approuve le principe de la création d'une piste cyclo-piétonne entre le Quai Saint-Michel et la rue de Morsaint et de confirmer l'adhésion de la commune à l'appel à projet lancé par la Province du Brabant wallon visant la réalisation ou la rénovation de cheminements cyclables.

12 Travaux publics (TP2012/100) Marché public de fournitures : Acquisition de 3 bureaux – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe d'acquérir 3 bureaux pour compléter l'équipement de locaux communaux et d'approuver le montant global estimatif de la dépense à maximum 2.600 € TVA de 21% comprise.

13 Travaux publics (TP2012/101) Marché public de fournitures : Acquisition d'armoires à volet – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe d'acquérir des armoires à volet pour l'administration communale et d'approuver le montant global estimatif de la dépense à 5.021,50 € TVA de 21% comprise.

14 Travaux publics : Acquisition de tricycles pour l'école maternelle de Grez-centre – Principe – Descriptif, inventaire estimatif : approbation - Mode de passation du marché - Conditions du marché: (TP2012/107).

Le Conseil communal approuve le principe d'acquérir des tricycles pour l'école de Grez-centre pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 1.306,80 € TVAC

15 Travaux publics : TP2011/089) Travaux d'entretien des voiries communales 2010-2012 - Droit de tirage 2010-2012 – Rues des Moulins et de Florival (tronçon) - Modification de sa délibération du 22 novembre 2011 - Nouvelle estimation de la dépense.

Le Conseil communal approuve la nouvelle estimation globale de ce marché de travaux à maximum 1.007.260,20 € TVA de 21% comprise

16. Ligne de conduite par rapport à la vidéosurveillance sur le territoire de la commune – Point ajouté à l'ordre du jour par un conseiller

Le Conseil communal n'approuve pas la proposition visant à adopter une ligne de conduite par rapport à la vidéosurveillance sur le territoire de la commune.

17 Travaux publics : Plan triennal 2010-2012 – (TRI 10-12/01) Travaux d'amélioration et d'aménagement du réseau d'égout de la rue du Beau Site (depuis l'avenue Félix Lacourt jusqu'au carrefour formé avec l'avenue des Sapins) – Dossier SPGE n° 25037/02/G014 – Cahier spécial des charges, métrés, avis de marché : modifications – Approbation.

Le Conseil communal approuve les remarques et corrections telles qu'émisses par le Pouvoir subsidiant et l'IBW-SPGE dans le cadre du projet de travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue du Beau Site (tronçon depuis l'avenue Félix Lacourt jusqu'au carrefour formé avec l'avenue des Sapins).